



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Préfet de l'Indre



dossier n° PC 036 182 22 S0001

date de dépôt : 28 janvier 2022

demandeur : ENERGIE PARNAC SAS,  
représenté par BALES Vincent

pour : édification d'une clôture dans le cadre de  
l'installation du parc solaire flottant (centrale  
photovoltaïques) sur la commune de Parnac

adresse terrain : , à Saint-Benoît-du-Sault  
(36170)

D.D.T. de l'Indre  
8 Rue du Gaz  
BP 117  
36200 Argenton-sur-Creuse  
Affaire suivie par :  
Nicole DESAIX  
02 54 24 60 06

**D.R.A.C. - Service Régional de  
l'Archéologie**  
6 rue de la Manufacture  
45043 ORLEANS CEDEX

SATTE/ARGENTON

Date d'arrivée

23 MARS 2022  
Visa :

**CONSULTATION  
DES PERSONNES PUBLIQUES,  
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée..

**En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.**

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Par ailleurs si le dossier est soumis à votre accord, je vous rappelle que vous devez notifier votre avis défavorable ou favorable assorti de prescriptions à l'autorité compétente et en faire copie au demandeur en lui précisant qu'il ne pourra pas se prévaloir d'un permis tacite.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier qui vous a été adressé.

Fait, le 17 février 2022

L'Instructrice ADS,

  
Nicole DESAIX

Préfecture de la région Centre Val-de-Loire  
Direction régionale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie  
courriel : secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr

Orléans, le

15/03/2022

Le présent dossier ne fera pas l'objet de prescriptions archéologiques  
en application du Code du patrimoine - Livre V (Archéologie).

Pour la Préfète de région et par subdélégation,  
le conservateur régional de l'archéologie.

  
Stéphanie REVILLION